



DESCRIPTIF PROGRAMME EPP N° 8 «PREVENTION DE LA CHUTE ET ROLE DU PEDICURE-PODOLOGUE » DESTINÉ AUX PÉDICURES-PODOLOGUES

Définition

L'EPP est une démarche organisée en vue d'optimiser ses pratiques. Ce n'est pas une formation continue. L'EPP se caractérise par une auto-évaluation régulière de ses pratiques et des résultats obtenus, sur la base de recommandations professionnelles préalablement établies (quand elles existent).

Justification du thème

Problème de santé publique et insuffisance de l'implication du Pédicure-Podologue

Les références spécifiques

- Évaluation et prise en charge des personnes âgées faisant des chutes répétées
Recommandations de bonnes pratiques professionnelles
Société Française de Gériatrie et Gérontologie en partenariat avec l'HAS – Avril 2009
- INPES – Référentiel de bonnes pratiques – Juin 2005
- Société Française de Documentation et de Recherche en Médecine Générale avec le partenariat de l'HAS – Recommandation pour la pratique clinique – Novembre 2005

Objectif d'amélioration

Meilleure connaissance de la problématique par le professionnel en vue de participer à la détection des patients en risque de chute.

Méthode utilisée

Audit clinique ciblé.

Durée

3 séances de 3 heures environ sur 10 mois.

Impact

Diminution du nombre de chutes